Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212202246-20251208-DEL20251208H-DE

Ploulec'h
CÔTES-D'ARMOR • BRETAGNE
AODOÙ-AN-ARVOR • BREIZH

Conseil municipal du lundi 8 décembre 2025

Délibération

DÉLIBÉRATION 20251208h - Dénomination d'une voie privée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 8 décembre à 18h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 2 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain CAMUS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 11 **Votants :** 14

Présents : M. CAMUS Sylvain, Maire ; Mme MORVAN Sonia, M. DUPUIS Matthieu, Mme ROLLAND Pierrette, M. CUZIAT Gérald, Mme ANTONA Germaine, Adjoints ; M. RAOUL Pierre, Mme LE GALL Armelle, M. BERRIVIN Jacques, Mme GAGNEUX Michèle, M. GOURMELON Hervé, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. BOSC Dominique (procuration à Pierrette ROLLAND), Mme CHAUVEL Francine (procuration à Sonia MORVAN),Mme GUENO Alicia (procuration à Michèle GAGNEUX), M. LAVOLLOT Olivier, M. THOMAS Maxime.

Absents : Mme ALLAIN Rachel, Mme DUEDAL Alice, M. MICHAUD Ludovic.

Secrétaire de séance : M. GOURMELON Hervé.

***

Madame ANTONA, adjointe à l'urbanisme, rappelle au conseil municipal qu'un permis de construire a été délivré le 29 novembre 2022, modifié le 19 avril 2023, pour permettre la construction d'un petit collectif de 4 logements locatifs sur la parcelle C1479, située route du Korvezoù.

La voie qui dessert cette construction privée. La dénomination d'une voie privée relève de la compétence du ou des propriétaires, mais cette compétence s'exerce sous le contrôle du Maire qui doit faire valider la dénomination par délibération.

Les intéressés doivent donc prendre attache auprès des autorités municipales, seules habilitées à autoriser les travaux et à constater la conformité de la signalisation avec les prescriptions légales ou réglementaires.

Sur proposition des propriétaires, il est proposé au conseil municipal de valider la voir privée « impasse An Heol Bras ».

***

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212202246-20251208-DEL20251208H-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil :
À l'unanimité, par 14 pour,

VALIDE la proposition du propriétaire de la parcelle C1479 pour la dénomination de la voie privée : « impasse An Heol Bras / hent-dall An Heol Bras ».

Pour extrait,
Certifié conforme,

Le Maire,
Sylvain CAMUS

